



RESILIATION DE CONTRAT MANABOX / NO LIMIT

N° Abonné :

ND OPT :

IDENTITE CLIENT

Civilité : Mme Mlle Mr

Nom

Adresse Mail :

Nom de jeune fille :

BP : Code Postal :

Prénom(s) :

Ville : Ile

RESILIATION STANDARD

Motif de la résiliation

Date de résiliation souhaitée :

RESILIATION ANTICIPEE

Motif de la résiliation

Date de résiliation souhaitée :

Si départ définitif, Coordonnées du client

Email :

Téléphone :

Adresse :

Extrait des Conditions Générales d'Abonnement - Article 14 – LA FIN & LA RESILIATION DU CONTRAT

ARTICLE 12 : RÉSILIATION

L'abonné peut résilier son contrat via son ESPACE CLIENTS ou par courrier, avec effet au plus tôt le lendemain du traitement par VINI. Toute demande de résiliation traitée à partir du 25 du mois en cours prendra effet le 1er du mois suivant.

Dans le cas d'une résiliation anticipée par le Client, celui-ci sera tenu de payer intégralement les mensualités restantes de la période minimale inscrite dans le contrat d'abonnement et dans les conditions spécifiques de l'offre souscrite, ainsi que les éventuels frais liés (telle que remise en service).

Par dérogation avec les stipulations de l'alinéa précédent, le Client peut mettre fin au contrat d'abonnement, avant l'expiration de la période minimale d'abonnement, pour les motifs suivants :

- déménagement de la résidence principale du Client à l'extérieur d'une Zone de couverture
- déménagement de la résidence principale à l'intérieur d'une zone non-éligible aux débits ADSL auxquels il a souscrit initialement
- handicap physique ou mental incompatible avec l'utilisation du Service,
- décès, mise sous tutelle ou curatelle du Client,
- en cas de problème technique dont la durée d'existence serait supérieure à trente (30) jours et sous réserve de la confirmation par VINI de l'impossibilité technique de fournir le Service,
- en cas de force majeure dont la durée d'existence serait supérieure à trente (30) jours tel que spécifié à l'article 9 « cas de force majeure » des conditions générales d'abonnement,
- spécifié à l'article 11 « tarifs et conditions de paiement » des conditions générales d'abonnement,
- spécifié à l'article 15 « modification des conditions générales de vente » des conditions générales d'abonnement. Pour exercer cette faculté de résiliation, le Client devra faire parvenir à VINI sa demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives.

Postérieurement à l'expiration de la période minimale d'abonnement, le Client peut mettre fin au contrat à tout moment sans motif et sans indemnité.

SIGNATURE

Conseiller clientèle :

Cachet du point de vente :

Date & signature obligatoire :

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.